

Au moins, elles peuvent servir de point de départ au comité de la Chambre pour établir des règles raisonnables et, comme l'a indiqué mon collègue, le député de Welland (M. Railton), elles sont meilleures que celles de la plupart des autres pays. La motion pourrait fort bien avoir été retirée, et elle pourrait n'avoir jamais été présentée, si nous avions un ensemble de lignes directrices comme celles qui sont proposées. Tout comme le député de Welland, qui faisait partie du comité, je soupçonne que l'avis de motion portant production de documents était un truc pour obtenir un débat.

Je ne pense pas que ce soit trop demander au député de Victoria que de faire preuve d'encore un peu de patience. Le ministre des Approvisionnements et Services avait consenti plus tôt à fournir au député de Victoria un exemplaire du contrat conclu avec la compagnie une fois qu'il aurait été exécuté. Le 2 février 1976, comme en fait foi la page 10524 du hansard, le ministre a répondu à une question posée par le député:

Monsieur l'Orateur, le contrat n'a pas encore été signé.

Il avait ensuite indiqué au député que certains problèmes d'ordre technique avaient retardé la signature du contrat.

Un peu plus tard, le 12 février, et encore une fois le 13 février, comme l'indique la page 10868 du hansard, le ministre a répondu à des questions posées par le même député en disant:

Les problèmes d'ordre technique concernent uniquement le financement à long terme . . .

Monsieur le président, le contrat que nous envisageons de signer avec la société Lockheed Aircraft Corporation . . . a fait l'objet d'une longue étude par un comité interministériel, qui était dirigé par le ministère de la Défense nationale, et pour laquelle le gouvernement a accordé une importante somme d'argent, afin que le programme soit complété. Finalement le gouvernement a négocié par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie et du Commerce quelles seraient les meilleures retombées économiques pour le Canada.

Nous pensons retirer tous les avantages possibles pour satisfaire et nos besoins et nos objectifs économiques. C'est pourquoi nous envisageons éventuellement de signer le contrat avec la Lockheed Aircraft lorsque nous aurons complété les arrangements relatifs au financement à long terme.

Comme l'indique la page 10919 du hansard, le ministre des Approvisionnements et Services a aussi déclaré:

Monsieur le président, nous sommes à étudier le problème de financement à long terme. Le ministère de la Défense nationale y regarde de plus près, et je ne voudrais pas, à ce moment-ci, dévoiler quoi que ce soit qui pourrait nuire aux négociations en cours. Voilà pourquoi je demanderais à l'honorable député d'être patient. D'ici quelques jours, je pense qu'avec le ministère de la Défense nationale, nous serons en mesure de dire exactement ce qu'il advient de ce contrat.

Le ministre essayait de faire comprendre au député que jusqu'à ce que les négociations aient abouti et que le contrat soit signé, il n'y avait aucun document à produire. Pourtant c'est bien clair. Je ne comprends pas pourquoi le député proposerait qu'un exemplaire du projet de contrat soit déposé. Le gouvernement ne cherche pas à agir secrètement mais il essaie de ne pas compromettre ni d'entraver les négociations en cours.

Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer certains passages du hansard qui permettront de rappeler le déroulement des événements. Le 9 mars comme en témoigne la page 11617, le ministre des Approvisionnements et Services a déclaré:

Monsieur le président, le contrat que nous avons négocié et qui n'est pas encore signé avec la Lockheed Aircraft Corporation Ltd. prévoit des retombées économiques importantes pour le Canada, et nous avons sûrement cet avantage-là à l'esprit.

Contrat Lockheed Corporation

Pour ce qui est du mode de paiement du contrat éventuel avec la Lockheed, nous n'avons pas à verser de paiement initial. La formule que nous avons prévue est celle qui consiste à payer au fur et à mesure que la production s'effectue. Pour ce qui est du risque de faire affaire avec la Lockheed, un groupe de fonctionnaires a rencontré les fonctionnaires du gouvernement américain pour évaluer eux-mêmes quelle serait leur attitude vis-à-vis de la Lockheed, compte tenu des circonstances qui existent actuellement vis-à-vis de cette société.

Le gouvernement américain représente deux tiers du cahier de commandes de la Lockheed, c'est donc dire que le gouvernement américain est un joueur très important vis-à-vis de la Lockheed. Si les États-Unis ont choisi de continuer à faire affaire avec la Lockheed, cela nous rassure jusqu'à un certain point au Canada.

Jusque-là, il n'y avait pas de contrat signé, mais le député conviendra que le ministre tenait la Chambre informée de l'évolution des négociations, pratiquement jour par jour. Le point le plus saillant de celles-ci a d'ailleurs été communiqué à la Chambre le 1^{er} avril, lorsque, en réponse à une question du député de New Westminster (M. Leggett), le ministre a répondu ceci, comme en fait foi le hansard, à la page 12350:

Monsieur le président, il est vrai que la Lockheed Aircraft Corporation Ltd. a effectué des travaux avant la signature du contrat. Il est également vrai que nous avons obtenu un premier délai de la Lockheed jusqu'au 31 mars pour que le prix et les avantages économiques pour le Canada ne soient pas changés. Il s'agit en fait d'une disposition de la lettre d'entente que nous avons signée hier soir à minuit, à l'effet que nous allons payer la Lockheed pour les travaux effectués entre le 5 janvier et le 30 avril, pour préserver le prix que nous avons déjà négocié au mois de décembre dernier, pour préserver aussi le calendrier de production qui est avantageux pour le Canada et pour préserver enfin les retombées économiques qui sont évidentes pour le pays puisque nous signons un contrat de 614 millions de dollars avec la Lockheed et que nous allons bénéficier de retombées économiques de l'ordre de 580 millions au Canada.

Compte tenu de ces avantages-là, nous avons convenu avec la Lockheed de payer un maximum de 16 millions de dollars au cas où nous mettrions fin à nos négociations d'ici le 30 avril. Ceci dit, nous avons la ferme intention de donner suite au contrat si possible, parce qu'il s'agit des meilleures conditions que nous puissions obtenir pour que le Canada remplisse son rôle au sein de l'OTAN.

Les réponses données à la Chambre sont assez ouvertes pour qu'on ne puisse guère accuser le gouvernement de cachotteries. Au contraire, je sais qu'on a longuement pesé le pour et le contre avant de passer outre au dixième point des lignes directrices, vraisemblablement pour éviter de nuire au déroulement ordonné des négociations. C'est pourquoi le gouvernement s'oppose à la motion du député.

Les lignes directrices font l'objet de critiques, et à juste titre; on ne pourrait obtenir de résultats autrement. J'ai hâte d'obtenir le rapport et les recommandations finales du comité mixte des règlements et autres textes réglementaires qui établira des règles définissant dans quelles limites le public et les parlementaires peuvent avoir accès à l'information. Tout en conservant cette politique d'ouverture que souhaite le député de Halifax-East Hants (M. McCleave), j'ai bon espoir que les recommandations ne trahiront pas le caractère confidentiel de délibérations telles que celles qui se déroulent actuellement au sujet de ce contrat. Je vais maintenant terminer, monsieur l'Orateur, afin de permettre à quelqu'un d'autre de prendre la parole.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, il me semble que le secrétaire parlementaire est passé à côté de la question. Je dois dire que je trouve assez étrange que le ministre de la Défense nationale (M. Richardson) ne soit pas à la Chambre pour défendre sa cause, car c'est d'un contrat de 1 milliard de dollars dont nous parlons. Cette question fait l'objet de questions depuis six semaines à la Chambre, elle a été soulevée au